

DEMANDE D'ADMISSION

Cette demande d'admission à la Fédération des établissements d'enseignements privés (FEEP) doit nous être transmise par courriel au info@feep.qc.ca, accompagnée d'une copie des documents suivants:

- Le permis délivré par le ministre de l'Éducation et de l'Enseignement supérieur
- Le prospectus, projet éducatif, feuillet promotionnel de l'établissement et tout document d'intérêt

Notez que...

La section « renseignements généraux » devra être signée par la direction générale de l'école et les sections « déclaration du conseil d'administration » et « déclaration de valeurs » par un représentant dûment autorisé du conseil d'administration.

En signant ce document, les signataires attestent que les documents fournis sont conformes et que les informations sont complètes.

L'utilisation de la fonction « signature électronique » d'Acrobat sera réputée avoir la même valeur qu'une signature originale.



Renseignements généraux sur l'établissement

NOM LÉGAL COMPLET DE L'ÉTABLISSEMENT

NOM COURANT DE L'ÉTABLISSEMENT (SI DIFFÉRENT DU PRÉCÉDENT)

ADRESSE

VILLE

CODE POSTAL

TÉLÉPHONE

TÉLÉCOPIEUR

SITE WEB

CODE D'ORGANISME

ANNÉE DE FONDATION

Votre établissement est-il un OBNL ?

Oui

Non

Y a-t-il dans votre établissement...

Une association d'élèves

Un syndicat d'enseignants (affilié)

Une association de parents

Un syndicat d'enseignants (non affilié)

Un service de transport

Un syndicat de professionnels

Une association d'enseignants (non affiliée)

Un syndicat de personnel de soutien



Votre établissement dispense-t-il...

- | | |
|-------------------------------|------------------------------|
| L'éducation préscolaire 4 ans | L'enseignement collégial |
| L'éducation préscolaire 5 ans | La formation générale |
| L'enseignement primaire | La formation professionnelle |
| L'enseignement secondaire | L'adaptation scolaire |

Votre établissement accueille-t-il...

- | | |
|-----------------------|----------------------|
| Des garçons seulement | Des filles seulement |
| Une clientèle mixte | |

Votre établissement accueille-t-il des pensionnaires ?

- Non
- Oui —————► Nombre de pensionnaires : _____

Nombre total de places disponibles : _____

REMARQUES ET AUTRES PARTICULARITÉS

Votre établissement est-il subventionné ?

- Oui Non Partiellement
Pour quels ordres ? _____

REMARQUES ET AUTRES PARTICULARITÉS

Programmes dispensés :

- Régime pédagogique régulier
Projets spéciaux
Education internationale



Combien votre établissement compte-t-il...

D'enseignants

À TEMPS COMPLET À TEMPS PARTIEL

D'autre personnel

À TEMPS COMPLET À TEMPS PARTIEL

Présidence du conseil d'administration

NOM

COURRIEL

Direction générale

NOM

COURRIEL

Direction pédagogique

NOM

COURRIEL

Direction des services au élèves

NOM

COURRIEL

Direction des finances

NOM

COURRIEL



Au 30 septembre, combien d'élèves votre établissement a-t-il accueilli au cours des deux dernières années ?

Préscolaire 4 ans _____ GARÇONS _____ FILLES

Préscolaire 5 ans _____ GARÇONS _____ FILLES

Primaire _____ GARÇONS _____ FILLES

Secondaire _____ GARÇONS _____ FILLES

Préscolaire 4 ans _____ GARÇONS _____ FILLES

Préscolaire 5 ans _____ GARÇONS _____ FILLES

Primaire _____ GARÇONS _____ FILLES

Secondaire _____ GARÇONS _____ FILLES

SIGNATURE DE LA DIRECTION GÉNÉRALE

NOM

DATE



Déclaration du conseil d'administration

Je, soussigné(e), personne dûment autorisée par le conseil d'administration de l'Établissement ci-haut mentionné déclare solennellement que :

1. Le conseil d'administration a dûment voté, le _____^e jour de _____, une résolution demandant l'admission de notre établissement à la Fédération des établissements d'enseignement privés (une copie de la résolution est jointe en annexe) ;
2. Notre établissement est titulaire d'un permis délivré par le ministre de l'Éducation sous le régime de la Loi sur l'enseignement privé, l'autorisant à dispenser des services éducatifs de l'une ou l'autre des catégories suivantes : éducation préscolaire, enseignement primaire et enseignement secondaire, dans les secteurs de la formation générale, de la formation professionnelle et de l'adaptation scolaire ;
3. Notre établissement n'est pas sous enquête en révocation de permis ou d'agrément.

De plus, advenant notre acceptation par la fédération, notre établissement s'engage :

1. À respecter les règlements généraux et les politiques de la Fédération tels que définis de temps à autre par la Fédération ;
2. À agir de manière à ne pas causer préjudice à la réputation et aux intérêts de la Fédération et de ses membres.

En foi de quoi j'ai signé à _____ le _____.

SIGNATURE DU REPRÉSENTANT DU CONSEIL D'ADMINISTRATION

NOM

DATE

DÉCLARATION DE VALEURS

PRÉAMBULE

Par cette déclaration, la Fédération des établissements d'enseignement privés établit les fondements de son identité collective et de l'idéal commun auquel aspirent ses membres.

Cette déclaration s'appuie sur des principes, des caractéristiques et des valeurs qui rassemblent les établissements et découlent de leur sentiment d'appartenance à la Fédération à laquelle ils ont choisi d'adhérer librement. Elle n'en promeut pas moins la ferme volonté de valoriser, voire de développer, le caractère autonome de chaque établissement.

Il revient à la Fédération d'afficher les éléments communs qui unissent ses membres. Il appartient à chaque établissement d'affirmer son caractère propre, les principes et les valeurs de son projet éducatif qu'il incarne au quotidien sa communauté éducative.

LES PRINCIPES À LA BASE DE LA DÉCLARATION

- A** La société québécoise a besoin pour son développement de citoyens engagés qui ont une vision et portent des projets. Il incombe au système d'éducation de les former en ce sens.
- B** La vigueur de la société québécoise, en terre nord-américaine, est tributaire de son attachement à son héritage culturel et de sa capacité d'adaptation, d'évolution et d'innovation ; à cet égard, l'éducation joue un rôle primordial.
- C** La société québécoise a la responsabilité de l'éducation de tous ses citoyens dont les besoins multiples appellent des établissements variés dans leur mission, leur couleur locale et leur offre de service.
- D** La Charte québécoise des droits et libertés de la personne garantit aux parents le droit de choisir pour leurs enfants des établissements d'enseignement privés, pourvu que ces établissements se conforment aux normes prescrites ou approuvées en vertu de la loi (art. 42). Cette liberté de choix doit être accessible au plus grand nombre afin de répondre aux besoins des enfants et de leur famille.

LES CARACTÉRISTIQUES DE L'ÉCOLE PRIVÉE

À la fois descriptives de la réalité et évocatrices des aspirations des établissements, ces caractéristiques sont déclinées en six titres et précisées sous vingt énoncés :

I - Une école reconnue par la loi, autonome et choisie

- 1** L'école privée est constituée en vertu des dispositions législatives québécoises et poursuit une mission d'intérêt public.
- 2** L'école privée est autonome. Elle dispose d'une marge de manœuvre lui permettant de répondre efficacement aux besoins de sa clientèle et de s'adapter aux exigences d'une société en changement.
- 3** L'école privée est une école choisie par les élèves et les parents

II - Une école diversifiée partageant des objectifs communs

- 4** L'école privée accueille des élèves de milieux socioéconomiques divers. Plusieurs établissements offrent un soutien financier pour faciliter l'accès à leurs services.
- 5** L'école privée accueille des élèves aux profils variés. Elle conçoit la mission d'excellence de son projet éducatif en appelant chacun au dépassement de soi.
- 6** L'école privée propose des programmes et services variés (parcours régulier, volet international, sports études, arts études, programmes pour élèves en difficultés et élèves doués, écoles spécialisées, résidences scolaires, etc.).
- 7** L'école privée, sensible aux besoins des parents et des élèves, propose des valeurs fondamentales sur les plans intellectuel, culturel, socioaffectif, moral et spirituel. Elle encourage la collaboration des parents pour réaliser sa mission.
- 8** Dans le respect de leur tradition, des écoles privées proposent un projet éducatif qui transmet l'héritage de valeurs spirituelles.

- 9** L'école privée, soucieuse d'assurer un accompagnement personnalisé, met à la disposition des élèves un encadrement de qualité et des activités parascolaires variées qui développent leur sentiment d'appartenance et favorisent ainsi leur réussite.

III - Une école riche de tradition au service de la société actuelle et future

- 10** L'école privée, tout en maintenant un lien avec la tradition, s'inscrit dans la modernité et anticipe l'avenir en tenant compte des tendances porteuses en éducation.

11 L'école privée, véritable partenaire dans la réalisation de la mission éducative québécoise, contribue aux objectifs, programmes et valeurs définis par l'État québécois pour former des citoyens responsables, autonomes et engagés.

12 L'école privée fait des choix locaux traduisant une histoire, une identité propre et des accents particuliers qui enrichissent l'école québécoise.

13 L'école privée prône des valeurs, les affiche clairement, les actualise dans son action et les propose comme guide de conduite à tous ceux qui la fréquentent et y travaillent.

IV - Une école capable d'adaptation et d'innovation

- 14** L'école privée réunit les conditions propices à l'innovation éducative : autonomie, souplesse, ouverture, créativité, stabilité et adhésion de son personnel au projet éducatif de l'établissement.
- 15** L'école privée participe de façon constructive au développement de l'école québécoise en mettant en oeuvre des approches pédagogiques variées dont la valeur repose autant sur l'expérience que sur les plus récentes recherches en éducation.

V - Une école socialement engagée

- 16** L'école privée privilégie le respect de l'environnement, le développement durable et l'ouverture sur le monde ; elle en fait la promotion dans son travail d'éducation.
- 17** L'école privée élargit son action à l'ensemble de la société et contribue au développement du Québec par son appartenance à un réseau d'établissements qui partagent leurs expertises.
- 18** L'école privée, en tant qu'employeur et partenaire d'autres organismes locaux, contribue au développement économique, social et culturel de sa communauté.

VI - Une école responsable

- 19** L'école privée est une entreprise socialement responsable. Elle adopte un comportement éthique et met en place des pratiques de bonne gouvernance et de saine gestion.
- 20** L'école privée s'inscrit dans une logique de reddition de comptes.